



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Le quatorze décembre deux mil dix-sept à 18h00, le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle des Marronniers, à Fontenay-lès-Briis, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA).

Etaients présents :

Ballainvilliers : P. JADOT,

Boissy sous Saint Yon : R. LION,

Cœur d'Essonne Agglomération : D. BAC, F. LECRON, I. BARAVIAN, E. MATT, B. PERRION, D. RAJOBSON, R. JOLY, C. CHANCEL, D. DURAND, S. TANGUY, F. BIENCOURT, A. LAMOUR, N. GARRESSUS, S. COUSIN, P. BONNEMYE, F. ARBELET, J. DELPIC, F. CHOLLEY, V. DABADIE, G. ANDRETTI, V. LE BLANC, J. SIMONS,

Courson – Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Epinay sur Orge : S. LEBRUN, M. LEGOUGE,

EPT Grand Orly Seine Bièvre : D. GUETTO, D. JAUGEAS, B. MOULAY, A. VILLECHEVROLE,

Fontenay les Briis : T. DEGIVRY,

La Ville du Bois : J. CARRE,

Linas : L. PECASTAING,

Marcoussis : O. THOMAS,

Montlhéry : T. SUTTER, J. GAUCHET,

Nozay : D. TOULLIER,

Secrétaire de séance : Maurice LEGOUGE, 8^{ème} vice-président, Adjoint au Maire d'Epinay-sur-Orge,

Etaients absents / excusés :

Boissy sous Saint Yon : L. DEGREMONT,

Cœur d'Essonne Agglomération : D. COUV RAT, E. JANIN, F. BONDOUX, D. JOUIN, J-I. ROBERT, C. BOUTIN, H. GUI SCHARD, S. FAGNOU, E. COLIN, H. AUJALEU, D. ESPRIN, P. CIUCIU, P. DUDIOT, M. LENFANT, N. FOUQUE, O. MALECAMP, J-p. DUPERRON, P. ROGER, J-y. WATTRE, C. BOISSIERES, H. LANGER, M. LAURENT,

Courson – Monteloup : J-c. GIARD,

EPT Grand Orly Seine Bièvre : J. DUMAINE, K. RAINHA, M. PERRIMOND, R. REDA, S. HAMMARD, N. LALLIER, L. PINON-CHEVALIER, L. SAUERBACH,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La Ville du Bois : N. BOULLIE,

Linas : F. PELLETANT,

Marcoussis : M. MONZER,

Montlhéry : C. PONS,

Pouvoirs :

Cœur d'Essonne Agglomération : E. COLIN donne pouvoir à F. BIENCOURT, P. CIUCIU donne pouvoir à N. GARRESSUS, S. FAGNOU donne pouvoir à D. DURAND, O. MALECAMP donne pouvoir à P. BONNEMYE,

Montlhéry : C. PONS donne pouvoir à J. GAUCHET

Présents : 38

Votants : 43

PRINCIPALES DECISIONS

- Vote des budgets Rivière, Assainissement, Collectes
- Augmentation de 2% de la cotisation des membres et de la Redevance Syndicale d'Assainissement (RSA)
- Présentation du rapport annuel sur la qualité des eaux superficielles du bassin de l'Orge aval

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

François CHOLLEY informe l'assemblée du décès de Bernard DECAUX à la suite d'une grave maladie. Bernard DECAUX a été président du Syndicat de 2008 à 2014, et vice-Président de 2001 à 2008.

François CHOLLEY demande 1mn de silence en sa mémoire.

François CHOLLEY donne la parole à Léopold LECOMPAGNON, maire de Fontenay les Briis et délégué au Syndicat, qui accueille le Syndicat dans une salle communale. François CHOLLEY précise qu'il souhaite dorénavant que les assemblées générales aient lieu dans les différents secteurs du territoire.

Léopold LECOMPAGNON rappelle que sa commune a adhéré au Syndicat en 2012, avec Courson-Monteloup et Janvry, afin de mener des projets conséquents sur le bassin de la Charmoise notamment en assainissement. Aujourd'hui, 3 stations d'épuration par filtre planté de roseaux ont été construites, la station de Fontenay bourg de 3000 Equivalents habitants est en cours de reconstruction, et les réseaux d'assainissement associés à ces stations ont été créés dans les hameaux de Mulleron, Arpenty, Charmoise. Il se dit heureux d'avoir adhéré au SIVOA, cela démontre la nécessité et l'efficacité des solidarités intercommunales pour assainir cette belle région de la vallée de la Charmoise.

François CHOLLEY indique que quelques changements de représentants de Cœur d'Essonne Agglomération ont eu lieu. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués, Richard JOLY (Fleury Mérogis), Jean BERTOU (Morsang sur Orge) et Franck BIENCOURT (Plessis -Pâté).

Concernant les nouveaux statuts du Syndicat qui ont été adoptés en assemblée générale en septembre dernier, François CHOLLEY indique que tous les membres ont délibéré favorablement à ce jour excepté Nozay et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, qui vont le soumettre à leur assemblée dans les 8 jours. L'arrêté préfectoral pourrait ainsi intervenir avant fin décembre.

Quelques évènements ont eu lieu récemment :

- *L'inauguration des travaux de renaturation de l'Orge au coteau des Vignes à Athis-Mons en présence de Mme RODIER maire d'Athis Mons.*
- *La visite des élus du Syndicat d'une partie de la vallée dans le secteur du Perray à Sainte Geneviève des Bois. Il n'y avait que peu d'élus compte tenu de la période chargée de*

décembre et du temps froid et humide. Il est espéré que les prochaines visites prévues au printemps soient mieux suivies.

- La fin des travaux d'extraction de la torche dans le siphon sous la Seine. Le journal « Le Parisien » a publié un article qui a été fortement relayé dans les réseaux sociaux.
- Lundi 11 décembre, la station du moulin neuf à Ollainville gérée par le SIBSO a de nouveau rejeté 2000 m³ d'eaux usées dans l'Orge. Cette situation reste inacceptable d'autant que les pluies du week-end précédent étaient des pluies généreuses mais en rien exceptionnelles, et que le projet avait toujours été défendu comme un projet qui ne pouvait pas générer de déversements au regard de l'ensemble des sécurités et doublements d'équipements mis en place. Le SIBSO n'a pu rejeter dans le collecteur aval du Sivoa suite à un refus du SIAAP qui ne voulait pas aggraver la saturation des équipements aval.

A noter les vœux du Syndicat au Trianon à Villemoisson sur Orge le 25 janvier 2018.

Compte-rendu du Comité syndical du 23 Novembre 2017

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Comité syndical du 22 juin 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Président prises du 14 novembre 2017 au 28 novembre 2017

En application de la délibération du Comité syndical n°2014/6 du 23 mai 2014, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2017/49 :

Signature d'un marché « Réaménagement de l'entrée Nord du site naturel du Carouge à Brétigny sur Orge » avec l'entreprise SATO pour un montant sans minimum et sans maximum de 209 843,70€ HT.

N° 2017/50 :

Signature d'un marché « Modernisation des stations de mesures des hauteurs d'eau dans les zones de confluences » avec le groupement d'entreprises SEMERU/PROLOG INGENIERIE pour un montant de 29 769€ HT.

N° 2017/51 :

Signature d'un avenant n°1 au marché n°16.032 « Restauration des berges de l'Orge au Coteau des Vignes à Athis Mons – lot 3 Voirie et Réseaux divers » avec l'entreprise SATO pour un montant de 30 680,50€ HT.

N° 2017/52 :

Signature d'un avenant n°2 au marché n°16.033 « Restauration des berges de l'Orge au Coteau des Vignes à Athis Mons – lot 4 Mobilier bois et pontons » avec le groupement d'entreprise MARCANTERRA/SATO pour un montant de 3 628,64€ HT.

N° 2017/53 :

Signature d'un avenant n°1 au marché n°16.040 « Dévoiement d'un réseau d'eaux pluviales rue du Lavoir à Boissy-sous-Saint-Yon » avec l'opérateur économique Bouygues Energies & Services pour un montant 19 578,25 € HT qui représente une augmentation de 8,18 % du montant initial du marché.

N° 2017/54 :

Absence d'acte.

N° 2017/55 :

Signature d'un avenant n°1 au marché n°17.006 « Réhabilitation du réseau d'eaux usées et redimensionnement des collecteurs d'eaux pluviales, rue Ambroise Paré et rue du Grand Noyer à La Ville du Bois » avec le groupement d'entreprises Travaux Publics de l'Essonne / Bouygues Energies et Services pour un montant 9 997,96 € HT qui représente une augmentation de 1,69 % du montant initial du marché

Délibérations du Bureau syndical du 9 Novembre 2017

Prises en application de la délibération du Comité Syndical n° AG-2014/5 du 23 mai 2014, conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 2017/51 :

Signature d'une convention de mise à disposition des terrains et de gestion des jardins familiaux des Prés Saint-Martin à Savigny-sur-Orge : autorise le Président à signer la convention susmentionnée avec l'association « J'adopte un potager ».

N° 2017/52 :

Demande de subvention pour des travaux de réouverture d'un ru et d'aménagements paysagers à Fontenay-lès-Briis : autorise le Président à signer la convention avec la commune de Fontenay-lès-Briis, à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Ile-de-France, du Conseil départemental de l'Essonne et du PNR.

N° 2017/53 :

Opportunité foncière à Villemoisson sur Orge, parcelle AC28, annule et remplace la délibération n°2017/35 du Bureau du 1er juin 2017 : autorise le Président à procéder à l'acquisition de la parcelle AC 28.

I. POINTS DE DELIBERATIONS

1 - Rapport relatif à la qualité des eaux superficielles de l'Orge aval 2016

Rapporteur : Daniel GUETTO

La première ambition de la stratégie de développement durable mise en place par le Syndicat de l'Orge, est d'atteindre le « bon potentiel écologique et le bon état chimique » de l'Orge et de ses affluents d'ici 2027.

Le bilan 2016 de la qualité de l'eau présenté dans ce rapport montre :

- **Une évolution positive sur le plan biologique** liée aux opérations de restauration écologiques et aux événements pluvieux exceptionnels comme la crue de juin 2016.
- **Très peu d'évolution sur le plan physico-chimique** à cause des pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole.

Ce rapport permettra d'identifier les apports polluants qui empêchent l'Orge et ses affluents d'évoluer vers un « bon état » des cours d'eau, pour mieux cibler les actions à mener sur notre territoire.

Une présentation synthétique sous forme de diaporama est réalisée par Sébastien Nys, responsable du service Prospective, Etudes, Milieux.

François CHOLLEY confirme la nécessité d'enlever le paramètre HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) des rendus sous forme de cartes de qualité concernant les substances chimiques, car ceux-ci déclassent l'ensemble des cours d'eau. Or, il n'y a pas d'actions spécifiques à mettre

en place face à ce polluant qui provient des combustions (véhicules, cheminées ...) et contamine air, sol et eau. Si on enlève ce paramètre, le classement des cours d'eau en matière de polluants chimiques spécifiques apparaît de bonne qualité.

Alain LAMOUR s'interroge face aux divers résultats présentés parfois contradictoires et demande si l'Orge va mieux.

François CHOLLEY indique que cela va progressivement en s'améliorant notamment sur les paramètres biologiques (organismes vivants) et sur certains paramètres qui au fil du temps diminuent comme les métaux lourds très présents il y a 15 ans. Néanmoins, les rivières restent fragiles et reçoivent les impacts cumulés des eaux usées et des eaux pluviales des secteurs urbains denses. De plus cette urbanisation augmente également.

Olivier THOMAS ajoute un élément souvent inconnu. Il s'agit du durcissement des normes. En effet, sur certains paramètres la rivière se porte mieux mais les seuils de qualité ayant été durcis, les classements en qualité des cours d'eau restent inchangés. Il est vrai que des évolutions nettes se font attendre, et que le travail à mener sur l'ensemble du territoire est complexe et diffus comme le redressement des mauvais branchements au nombre considérable mais faisant l'objet de travaux très progressivement un par un. C'est une sorte de course permanente à mener.

Sylvain TANGUY indique que la rivière présente une certaine inertie pour se nettoyer, ainsi les sédiments stockent d'anciennes pollutions persistantes. Les sédiments, les nappes ou les végétaux constituent des réservoirs difficiles à maîtriser.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport relatif à la qualité des eaux superficielles de l'Orge aval 2016.

2 – Signature d'une convention relative au recouvrement et au reversement de la redevance d'assainissement syndicale (transport et épuration) avec Eau Cœur d'Essonne – Régie de service public

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

La régie Eau Cœur d'Essonne remplace depuis le 1^{er} mai 2017 l'ancien délégataire de service public de l'eau potable sur le territoire de dix communes (ex-CAVO).

Les membres du Bureau Syndical puis du Conseil Syndical sont appelés à examiner une convention de recouvrement et au reversement de la redevance assainissement (transport et épuration) avec Eau Cœur d'Essonne.

Cette convention fixe notamment :

- Les dates et modalités de reversement au Syndicat de la redevance,
- Les éléments transmis chaque année par la Régie au Syndicat (volume d'eau consommé par usager...),
- La tarification annuelle par usager (3€).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec Eau Cœur d'Essonne – Régie de service public.

3 - Budget 2017 – DM N° 1 Rivière et Assainissement,

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Section de fonctionnement**+ 313 726 €**

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	27 736	74 - Dotations et participations	51 500
012 - Charges de personnel	23 600	75 - Autres produits de gestion	-
65 - Autres charges de gestion	- 1 000	77 - Produits exceptionnels	46 796
66 - Charges financières	1 181	78 - Reprise sur provisions	219 040
023 - Vir section d'investissement	379 900	042 - Amort des subventions	- 3 610
042 - Dot aux amortissements	- 117 691		
TOTAL	313 726	TOTAL	313 726

Les principales modifications de la section de fonctionnement sont les suivantes :

- Une légère augmentation des charges à caractère général (+ 27 k€) et des dépenses de personnel (+ 23 k€).
- La régularisation des prévisions pour les dotations aux amortissements (- 117 k€) et les reprises sur subventions (- 3 k€) (opérations d'ordre) ainsi que la reprise sur provisions (+ 219 k€).
- A noter également, l'ajustement du remboursement par l'assurance pour l'incendie des locaux du Syndicat fin 2016 (+ 46 k€).

Section d'investissement**- 1 485 302 €**

DEPENSES		RECETTES	
20 21 23 - Dépenses d'équipement	- 1 481 692	13 - Subventions d'investissement	941 552
16 - Emprunts et dettes	-	10 - Dotations fonds de réserve	- 54 836
040 - Amort des subventions	- 3 610	16 - Emprunts et dettes	- 751 123
		040 - Dot aux amortissements	- 117 691
		021 - Vir de la section de fct	379 900
TOTAL	- 1 485 302	TOTAL	- 1 485 302

Les principales modifications en investissement sont :

Les ajustements des dépenses et recettes d'équipement :

- travaux de restauration morphologique des cours d'eau : - 57 k€ en dépenses et - 85 k€ en recettes.
- études hydrauliques suite à la crue (décalées en 2018) : - 178 k€ en dépenses et - 87 k€ en recettes.
- travaux hydrauliques : - 833 k€ en dépenses et - 571 k€ en recettes (dont travaux digues et barrages décalés en 2018 et travaux T7).
- études pour les aménagements paysagers et études milieux naturels : - 152 k€ en dépenses et - 102 k€ en recettes.
- Plan de gestion : - 160 k€ en dépenses et -70 k€ en recettes.

Les autres régularisations sont :

- L'ajustement des prévisions pour les dotations aux amortissements (- 117 k€) et les reprises sur subventions (- 3 k€).
- L'ajustement de la prévision du FCTVA de - 54 k€.

En outre, ces réductions des dépenses permettent de réduire la prévision d'emprunt de 751 k€.

Ainsi, le montant maximum d'emprunt s'élève à 1 537 k€ dont 801 k€ pour les travaux d'extension des locaux du Syndicat.

BUDGET ASSAINISSEMENT- DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de fonctionnement : **+ 355 692 €**

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	150 585	013 - Atténuations de charges	20 000
<i>dont redevance épuration</i>	150 000	70 - Produits des services	223 900
012 - Charges de personnel	200	<i>dont redevance épuration</i>	150 000
65 - Autres charges de gestion		74 - Dotations et participations	1 870
66 - Charges financières	- 128	75 - Autres produits de gestion	5 000
67 - Charges exceptionnelles (aides)	- 222 146	77 - Produits exceptionnels	7 600
023 - Vir à la section d'Inv	699 410	78 - Reprise sur provisions	84 354
042 - Dot aux amortissements	- 272 229	042 - Amort des subventions	12 968
TOTAL	355 692	TOTAL	355 692

L'essentiel de cette décision modificative concerne :

- Un ajustement de la redevance épuration perçue et reversée au SIAAP (+ 150 k€).
- Un ajustement des inscriptions pour les aides aux collectivités (- 222 k€).
- La régularisation des prévisions pour les dotations aux amortissements (- 272 k€) et les reprises sur subventions (+ 12 k€) (opérations d'ordre) ainsi que la reprise sur provisions (+ 84 k€).

Section d'investissement **- 1 624 772 €**

DEPENSES		RECETTES	
20 21 23 - Dépenses d'équipement	- 1 716 657	13 - Subventions d'investissement	- 1 051 840
16 - Emprunts et dettes		16 - Emprunts et dettes	- 1 079 030
040 - Amort des subventions	12 968	040 - Dot aux amortissements	- 272 229
		021 - Vir de la section de Fct	699 410
041 - Opérations patrimoniales	157 917	041 - Opérations patrimoniales	157 917
4581 - Opé pour compte de tiers	- 80 000	4582 - Opé pour compte de tiers	- 80 000
TOTAL	-1 625 772	TOTAL	-1 625 772

Les principales modifications sont, pour les dépenses d'équipement :

- Travaux d'extension des locaux du Syndicat : - 400 k€ reportés en 2018.

- Etudes pour la réhabilitation des collecteurs et des antennes : - 229 k€ en dépenses et – 62 k€ en recettes.
- Travaux T7 (décalés en 2018) : - 780 k€ en dépenses et – 830 k€ en recettes.
- Travaux maillage Ris/Grigny : - 220 k€ en dépenses et – 75 k€ en recettes.
- Mise à niveau pompe de relevage Paray : + 120 k€.

En outre, ces réductions des dépenses permettent de réduire la prévision d'emprunt de 1 079 k€.

Ainsi, le montant maximum d'emprunt s'élève à 1 930 k€ dont 398 k€ pour les travaux d'extension des locaux du Syndicat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative N° 1 Rivière et Assainissement sur le Budget 2017.

4- Budgets 2017 – Décisions modificatives n°1 des Budgets Collecte - Boissy-sous-st-Yon, Courson Monteloup, Fontenay-les-Briis, Janvry, Linas, Ollainville, La Ville du Bois et Bruyères le Châtel

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Le détail des opérations est mentionné en pièce annexe 1.

Les décisions modificatives n° 1 des budgets Collecte de Boissy-sous-st-Yon, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Janvry, Linas, Ollainville, la Ville-du-Bois et Bruyères-le Châtel présentent les soldes suivants :

DM 1 - BUDGETS COLLECTE			
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BOISSY-SOUS-ST-YON		9 243	48 716
COURSON - MONTELOUP		4 785	3 986
FONTENAY-LES-BRIIS		31 901	26 901
JANVRY		23 586	22 286
LINAS		1 828	- 240 389
OLLAINVILLE		27 646	- 29 627
LA VILLE-DU-BOIS		130 090	138 790
BRUYERES-LE-CHÂTEL		75 598,19	16 524

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les Décisions modificatives n°1 des Budgets Collecte - Boissy-sous-st-Yon, Courson Monteloup, Fontenay-les-Briis, Janvry, Linas, Ollainville, La Ville du Bois et Bruyères le Châtel sur les Budgets 2017.

5 - Budget primitif 2018 Rivière

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

BUDGET PRIMITIF 2018 - RIVIERE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'élève à 4 021 k€ contre 4 064 k€ en 2017.

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 820 k€ contre 764 k€ en 2017. Cette augmentation s'explique par l'inscription de crédits liés à l'entretien des berges privées (69 k€), financé à hauteur de 46 k€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 2 101 k€.

Il convient de comparer les dépenses de personnel sur l'ensemble des budgets.

Au final, on peut noter une augmentation du chapitre 012, tous budgets confondus (rivière et assainissement), de 2,39 %. Cette variation s'explique par un renforcement de la direction assainissement fin 2017 (3 postes : EUND, collecte et stations d'épurations/réseaux).

Il n'est pas prévu de création de poste en 2018.

Le GVT 2018 a un impact minime (pas d'augmentation de la valeur du point, départs en retraite remplacés par des personnes plus jeunes...).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 50 k€ contre 52 k€ en 2017. La différence s'explique par l'inscription en 2017 de créances admises en non-valeur.

Les charges financières et les charges exceptionnelles sont en légère diminution.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement proviennent essentiellement des participations des communes. Ces participations représentent 2 760 k€ avec une hypothèse d'augmentation de 2% par rapport à 2017.

Les autres produits sont:

- Les produits des services : 354 k€ (dont 336 k€ de remboursement de salaires par la régie).
- Les autres produits de gestion courante: 136 k€ composés essentiellement du remboursement par les communes des contrats d'entretien pour les eaux pluviales, pris en charge par le Syndicat (chapitre 011).
- Au chapitre 74, nouvelle inscription budgétaire : subvention pour l'entretien des berges privées de 46 k€.
- Au chapitre 77, en 2017 inscription exceptionnelle de 150 k€ de remboursement d'assurance concernant le sinistre survenu au siège du Syndicat.
- 40 k€ de remboursement d'indemnités journalières.
- L'amortissement des subventions d'investissement : 346 k€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EVOLUTION BP 2017/2018

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018		BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	764 510	820 860	70 - Produits de services	350 700	354 600
012 - Charges de personnel	2 073 300	2 101 150	74 - Dotations et participations	2 994 281	3 139 409
65 - Autres charges de gestion	52 100	50 700	75 - Autres produits de gestion	136 000	136 500
66 - Charges financières	61 511	53 878	77 - Produits exceptionnels	150 000	5 000
67 - Charges exceptionnelles	10 500	10 500	78 - Reprise sur provisions	-	-
			013 - Atténuations de produits	80 000	40 000
042 - Dot aux amortissements	1 102 560	984 868	042 - Amort des subventions	353 500	346 447
TOTAL	4 064 481	4 021 956	TOTAL	4 064 481	4 021 956

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 6 675 k€ au BP 2018 contre 6 066 k€ au BP 2017.
L'emprunt est prévu à hauteur de 3 212 k€ contre 2 647 k€ prévu en 2017 (emprunt ramené à un maximum de 1 537 k€ après vote de la DM 2017).
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 071 k€ et les subventions 1 866 k€.

Principales opérations prévues en 2018 :

LIBELLE		
Restauration morphologique des cours d'eau	Dep.	1 655 000.00
	Rec.	796 440.00
dont Tvx rivière et zones humides	Dep.	170 000.00
	Rec.	48 000.00
dont Aménagement de la Prairie de Villemoisson (5 arches)	Dep.	60 000.00
	Rec.	35 000.00
dont Restauration bassin du Breuil 2	Dep.	630 000.00
	Rec.	351 100.00
dont Wx démantèlement 7 OUVRAGES	Dep.	5 000.00
	Dep.	150 000.00
	Rec.	130 000.00
dont Travaux restauration morpho éco Echassons	Dep.	100 000.00
	Rec.	50 000.00
dont Clapet SGLA mairie Etude + Wx	Dep.	40 000.00
	Rec.	22 000.00
dont Clapet Pressat Brétigny Etude et wx	Dep.	50 000.00
	Rec.	34 000.00

LIBELLE		
dont Réouverture de l'Orge dans Juvisy	Dep.	60 000.00
	Rec.	30 500.00
dont Réouverture de l'Orge à Athis-mons	Dep.	50 000.00
	rec	30 000.00
dont Réouverture de la Boelle du Perray	dep	90 000.00
	rec	60 000.00
Lutte contre les inondations	Dep.	831 000.00
	Rec.	352 000.00
Travaux Hydrauliques	Dep.	1 343 000.00
	Rec.	746 000.00
dont Travaux digues et barrages	Dep.	600 000.00
	Rec.	250 000.00
dont Tx hvdrauliques suite crues	Dep.	300 000.00
	Rec.	150 000.00
dont Travaux T7	Dep.	320 000.00
	Rec.	320 000.00
Circulations douces	Dep.	85 000.00
	Rec.	20 000.00
Aménagements paysagers	Dep.	202 000.00
	Rec.	15 000.00
dont Réfection du petit parking du Carouge BRETIGNY	Dep.	100 000.00
Etudes Direction Milieux Naturels	Dep.	409 000.00
	Rec.	232 975.00
dont Atlas de la biodiversité communale	Dep.	300 000.00
	Rec.	200 000.00
PLAN DE GESTION	Dep.	201 000.00
	Rec.	84 000.00
Matériel roulant	Dep.	45 000.00
Acquisitions foncières	Dep.	530 000.00
	Rec.	232 000.00
Acquisition matériel divers	Dep.	121 000.00
Travaux d'extension des locaux du syndicat	Dep.	389 000.00
Tvx espaces naturels et accueil du public	Dep.	155 000.00

Les autres dépenses d'investissement sont :

- Le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 363 k€
- L'amortissement des subventions d'investissement à hauteur de 346 k€

Les recettes d'investissement :

- Les subventions s'élèvent à 2 478 k€
- Le F.C.T.V.A. est prévu pour 500 k€
- L'emprunt est estimé à 2 712 k€
- La dotation aux amortissements à 984 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT - EVOLUTION BP 2017/2018

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018		BP 2017	BP 2018
Dépenses d'équipement	5 071 900	5 966 000	Subventions d'invnt	1 866 900	2 478 415
Rbt du capital de la dette	422 540	363 000	Emprunt	2 647 380	2 712 164
Amort des subventions	353 500	346 447	FCTVA	450 000	500 000
Dotation et fonds de réserve	218 900	-	Dotations aux amortissements	1 102 560	984 869
TOTAL	6 066 840	6 675 447	TOTAL	6 066 840	6 675 447

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget primitif 2018 Rivière.

6 - Budget Primitif 2018 Assainissement

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'établit à 19 618 k€ au BP 2018 contre 19 309 k€ au BP 2017.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 12 842 k€, dont :

- 10 370 k€ de reversement de la part épuration au SIAAP et SIBSO.

Les services n'ont pas augmenté leurs dépenses. La différence avec le BP 2017 correspond aux inscriptions suivantes :

- Branchements Charmoise + 215 k€ financés à hauteur de 172 k€ (anciennement en investissement)
- Branchements Lycées + 100 k€ financés à 100 %
- Branchements ZAC de Ballainvilliers + 30 k€ financés à hauteur de 24 k€.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élève à 2 770 k€, en augmentation par rapport au BP 2017 (cf explications présentées dans le budget rivière).

On note une légère baisse des intérêts de la dette (chapitre 66).

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 19 618 k€. Elles intègrent une hypothèse d'augmentation de 2% de la redevance syndicale, suivant le détail ci-dessous :

- 1 000 k€ de Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (Pfac).

- Les reprises de provisions, d'un montant de 465 k€, correspondent au montant des contrôles de branchements effectués en 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EVOLUTION BP 2017/2018

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018		BP 2017	BP 2018
011 - Charges à caractère général	12 164 141	12 842 830	70 - Produits de services	17 133 000	17 461 270
dont reverst SIAAP/SIBSO	10 130 000	10 370 000	dont reverst SIAAP/SIBSO	10 130 000	10 370 000
dont contrôles brchts	155 000	530 000	dont RSA transport Syndicat	5 040 000	5 140 000
012 - Charges de personnel	2 684 450	2 770 500	dont PFAC	1 000 000	1 000 000
65 - Autres charges de gestion	187 500	168 000	74 - Dotations et participations	320 200	534 600
66 - Charges financières	108 499	86 200	dont AQUEX	50 000	-
67 - Charges exceptionnelles	632 360	54 000	75 - Autres produits de gestion	240 000	220 000
dont aides EU et tvx mise en conformité	573 360	-	77 - Produits exceptionnels	3 000	-
68 - Dotations aux provisions	370 000	200 000	78 - Reprise sur provisions	728 360	465 000
042 - Dotations aux amorts	3 162 610	2 890 381	042 - Amort des subventions	885 000	897 969
023 - Virement à la section d'Invnt		606 928	013 - Atténuations de charges	-	40 000
TOTAL	19 309 560	19 618 839	TOTAL	19 309 560	19 618 839

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 10 168 k€ contre 11 898 k€ au BP 2017.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23) s'élèvent à 8 210 k€ et les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) à 280 k€. Elles étaient de 9 733 k€ et 440 k€ de travaux pour compte de tiers au BP 2017.

Le montant des subventions s'élève à 2 805 k€ et le recours à l'emprunt à 3 606 k€.

Opérations prévues en 2018:

LIBELLE	Dep. Rec.	
Matériel roulant	Dép	45 000.00
Travaux dans les locaux	Dép	565 000.00
Communication	Dép	60 000.00
ETUDE REHAB COLLECTEURS ET ANTENNES	Dép	200 000.00
dont Etude ITV Gaine	Dép	50 000.00
	Rec	25 000.00
dont Etude Aval Tr6 Prés aux Boeufs	Dép	50 000.00
dont Etude antenne de Bruyères	Dép	80 000.00
	Rec	24 000.00
dont TTME et T4 (étude)	Dép	20 000.00
TRAVAUX SUR LES RESEAUX	Dép	7 321 500.00
	Rec	3 010 000.00
dont Tvx collecteur ZOH Grigny	Dép	20 000.00
dont Tvx aménagement anti-odeurs P7 Athis	Dép	11 500.00
dont Grosses réparations stations	Dép	15 000.00
dont Tvx STEP Janvry Bourg	Dép	325 000.00
	Rec	80 000.00
dont Refonte STEP Fontenay	Dép	830 000.00
	Rec	480 000.00
dont Tvx Réhab antenne de Boissy	Dép	50 000.00
dont Travaux T7	Dép	830 000.00
	Rec	830 000.00
dont Remise à niveau Postes de relevage	Dép	300 000.00
dont Tvx aménagement anti-odeurs - phase 2	Dép.	50 000.00
dont Création de brcht collecte	Dép.	90 000.00
	Rec.	90 000.00
dont Tvx suppression des transfos ST12 et ST14 et création	Dép	160 000.00
dont Tvx amélioration STEP Mulleron	Dép	120 000.00
dont Tvx maillage Ris/Grigny	Dép	550 000.00
	Rec	165 000.00
dont Tvx exutoire antenne Ris	Dép	250 000.00
	Rec	75 000.00

LIBELLE	Dep. Rec.	
dont Travaux compensation STEP la Brosse	Dép	30 000.00
dont Tvx usagers Jardins Linas	Dép	30 000.00
	Rec	30 000.00
dont Tvx usagers Ferme des Maures	Dép	120 000.00
	Rec	120 000.00
dont Tvx usagers Hauts de Chupin linas	Dép	40 000.00
	Rec	40 000.00
dont Tvx STEP Pecqueuse	Dép	500 000.00
	Rec	200 000.00
dont Tvx réhab résidence Coteaux	Dép	3 000 000.00
	Rec	900 000.00
DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE	Dép	54 200.00
dont Acquisitions logiciels	Dép	5 000.00
dont Acquisition matériel informatique	Dép	15 000.00
dont Mutualisation des serveurs et sécurité	Dép	25 000.00
dont Mise à jour des données	Dép	9 200.00
PROVISIONS ASSAINISSEMENT	Dép	55 000.00
dont Provisions pour pompes	Dép.	55 000.00
TELEGESTION	Dép	105 000.00
dont Renouvellement et travaux télégestion	Dép.	95 000.00
dont SQ Réparation casse matériel	Dép	5 000.00
dont Investissement en débimétrie	Dép.	5 000.00
DEPOLLUTION DES EAUX PLUVIALES	Dép	49 000.00
	Rec	8 820.00
dont Achat matériel UTEP	Dép.	10 000.00
dont Système dépol ext n°2 étude	Dép.	14 000.00
	Rec	8 820.00
dont SQ renouvellement	Dép.	5 000.00
dont Travaux ODEP	Dép.	5 000.00
dont CONTIN	Dép.	15 000.00

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à 800 k€ contre 840 k€ en 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT - EVOLUTION BP 2017/2018

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018		BP 2017	BP 2018
Dépenses d'équipement	9 733 400	8 210 700	Subventions d'inv	4 287 450	2 805 820
Rbt du capital de la dette	840 000	800 000	Emprunt	4 008 340	3 605 539
Amort des subventions	885 000	897 968	Dotations aux amortissements	3 162 610	2 890 381
opé pour compte de tiers	440 000	280 000	opération pour compte de tiers	440 000	280 000
			virement de la section de fct		606 928
TOTAL	11 898 400	10 188 668	TOTAL	11 898 400	10 188 668

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget primitif 2018 Assainissement.

7 - Budget Primitif 2018 Régie

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

BUDGET PRIMITIF 2018- REGIE **(fonctionnement)**

Le budget REGIE a pour principal objet d'émettre des factures de maîtrise d'œuvre ou de travaux relatives à des opérations inscrites dans les budgets RIVIERE et ASSAINISSEMENT faisant l'objet de subventions.

Ces factures entrent dans le calcul de l'assiette des dépenses subventionnées.

DEPENSES			RECETTES		
	BP 2017	BP 2018		BP 2017	BP 2018
Charges à caractère général	30 300	30 300	Prestations de service	613 300	633 671
Mise à dispo de pesonnel	580 500	600 871			
Charges exceptionnelles	2 500	2 500			
TOTAL	613 300	633 671	TOTAL	613 300	633 671

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le Budget primitif 2018 Rivière.

8 - Budgets Primitifs 2018 et vote des taux - Budgets Collecte de Boissy-sous-st Yon, Courson - Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Janvry, Linas et La Ville du Bois

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Le détail des opérations est mentionné en pièce annexe 2.

BOISSY-SOUS-ST-YON

Date du transfert de la compétence collecte : 1^{er} janvier 2011

Redevance collecte 2018 : 0,4194 €/m³

PFAC 2017 : Revalorisation des taux 2017 de 2%.

Emprunts en cours (capital restant dû fin 2017) : Aucun

Budget de fonctionnement : 89 k€

Budget d'investissement : 24 k€

Emprunt envisagé : Aucun

Principaux investissements en 2018 : Travaux divers (20 k€)

COURSON-MONTELOUP

Date du transfert de la compétence collecte : 1^{er} janvier 2012

Redevance collecte 2018 : 0,85 €/m³ (inchangée depuis la reprise des réseaux par le Syndicat en 2012)

PFAC 2018 : Revalorisation des taux 2017 de 2%.

Emprunts en cours (capital restant dû fin 2017) : 302 k€

Budget de fonctionnement : 50 k€

Budget d'investissement : 38 k€

Emprunt envisagé : aucun

Principaux investissements en 2017 : aucun

FONTENAY-LES-BRIIS

Date du transfert de la compétence collecte : 1^{er} janvier 2012

Redevance collecte 2018 : 0,70 €/m³

Redevance assainissement non collectif : 85 € par an et par usager

PFAC 2018 : Revalorisation des taux 2017 de 2%.

Emprunts en cours (capital restant dû fin 2017) : 332 k€

Budget de fonctionnement : 139 k€

Budget d'investissement : 105 k€

Emprunt envisagé : Aucun

Principaux investissements en 2018 : Divers travaux (73 k€)

JANVRY

Date du transfert de la compétence collecte : 1^{er} janvier 2012

Redevance collecte 2018 : 2,03 €/m³ (inchangée depuis la reprise des réseaux par le Syndicat en 2012)

Redevance collecte 2017 Briis-sous-Forges (exploitation uniquement) : 0,10 €/m³

PFAC 2018 : Revalorisation des taux 2017 de 2%.

Emprunts en cours (capital restant dû fin 2017) : 264 k€

Budget de fonctionnement : 59 k€

Budget d'investissement : 755 k€

Emprunt envisagé : 493 k€

Principaux investissements en 2018 : Création de réseaux à Janvry Bourg (727 k€)

LINAS

Date du transfert de la compétence collecte : 1^{er} janvier 2011

Redevance collecte 2018 : 1,19 €/m³ part fixe à 9,60 € par an et par usager.

Redevance d'assainissement non collectif : 85 €/an

PFAC 2018 : Revalorisation des taux 2017 de 2%.

Emprunts en cours (capital restant dû fin 2017) : 93 k€

Budget de fonctionnement : 454 k€

Budget d'investissement : 496 k€

Emprunt envisagé : Aucun

Principaux investissements en 2018 : Schéma directeur assainissement (30 k€) Travaux Hauts Chupin (180 k€) et Rue de la Garenne (120 k€)

LA VILLE DU BOIS

Date du transfert de la compétence collecte : 1^{er} janvier 2015

Redevance collecte 2018 : 0,80 €/m³ + 21,24 €/an / usager de part fixe

PFAC 2018 : Revalorisation des taux 2017 de 2%.

Emprunts en cours (capital restant dû fin 2017) : 82 k€

Budget de fonctionnement : 595 k€

Budget d'investissement : 480 k€

Emprunt envisagé : 636 k€

Principales opérations en 2018 : Grande Rue Place de l'Eglise (150 k€) Chemin des Berges (429 k€)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les Budgets Primitifs 2018 et vote les taux - Budgets Collecte de Boissy-sous-st Yon, Courson - Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Janvry, Linas et La Ville du Bois.

9 - Provisions 2017 – Budgets Rivière, Assainissement et Régie

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

BUDGET RIVIERE

	Cumul au 31/12/2016	Provisions constituées en 2017	Reprises 2017 (aides versées)	Provisions BP 2018	Reprises 2018 (aides versées + reprise)	Cumul au 31/12/2018	Projets au-delà de 2018
Aides EP	512 400 €		209 000 €		80 000 €	223 400 €	
Foncier	130 770 €					130 770 €	
Compte Epargne temps	19 040 €		19 040 €				
TOTAL	662 210 €		228 040 €		80 000 €	354 170 €	

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Cumul au 31/12/2016	Provisions constituées en 2017	Reprises 2017 (aides versées)	Provisions BP 2018	Reprises 2018 (aides versées)	Cumul au 31/12/2018	Projets au-delà de 2018
Aides EU	569 256 €	150 000 €	241 936€		150 000 €	327 320 €	
Aides branchts	1 053 580 €	200 000 €	584 378 €	200 000 €	315 000 €	554 202 €	
Compte Epargne temps	36 502 €					36 502 €	
RSA Impayés Grigny II	350 000 €	20 000 €				370 000 €	
TOTAL	2 009 338 €	370 000 €	826 314 €	200 000 €	465 000 €	1 288 024 €	

BUDGET REGIE

	Cumul au 31/12/2016	Provisions constituées en 2017	Reprises 2017 (aides versées)	Provisions BP 2018	Reprises 2018 (aides versées)	Cumul au 31/12/2018	Projets au-delà de 2018
Compte Epargne temps	8 355 €					8 355 €	
TOTAL	8 355 €					8 355 €	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les provisions 2017 pour les Budgets Rivière, Assainissement et Régie.

10 - Cotisations des communes et communautés – Exercice 2018

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Suite au rapport et au débat d'orientation budgétaire, il est proposé une progression de 2 % des cotisations administration et rivière, payées par les communes et communautés membres du Syndicat.

Pour mémoire, la méthode de calcul prend en compte deux variables :

- La population qui détermine 30 % de la cotisation
- Le potentiel fiscal qui détermine 70 % de la cotisation

Le montant des cotisations 2018 s'élève à :

- Cotisations rivière 2 264 651 €
- Cotisation administration 495 751 €

La cotisation trame verte s'élève à 14 721 € (concerne uniquement la ville d'Athis Mons).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le montant des cotisations des communes et communautés – Exercice 2018.

11 - Redevances syndicales d'assainissement – taux 2018 et vote des redevances épuration

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Redevance transport

Il est rappelé que le taux de la Redevance Syndicale d'Assainissement relative au transport des eaux usées pour l'exercice 2017 s'élevait à 0,2806 €/m³.

Il est proposé d'augmenter le taux de la RSA de 2 % soit 0,2862 €/m³.

Redevance épuration

Le Syndicat conventionne l'essentiel de son épuration au SIAAP et au SIBSO. Le tarif facturé pour 2018 sera donc fixé par ces deux opérateurs.

Les tarifs 2017 du SIAAP sont de 0,594 €/m³ et ceux du SIBSO de 0,694 €/m³.

Pour sa part, le Syndicat de l'Orge gère aussi des stations d'épuration dans le secteur de la Charmoise pour lesquelles il convient de fixer un tarif pour l'année 2018.

Il est proposé de maintenir le taux à 0,60 €/m³.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le taux de redevances syndicales d'assainissement – taux 2018 et vote le taux des redevances épuration.

12 - Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif – Taux 2018

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

Il est proposé une revalorisation du taux de 2%.

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Permis de construire	Taux 2017 (par m ²)	Taux 2018 (par m ²)
PC ≥ 80 m ² de surface au plancher Faible (ex : entrepôt sans bureau)	3,19 €	3,25 €

PC \geq 80 m ² de surface au plancher Moyenne (ex : entrepôt avec bureau)	4,75 €	4,85 €
PC \geq 80 m ² de surface au plancher Forte (ex : habitation)	6,39 €	6,52 €
PC \geq 80 m ² de surface au plancher Très forte (ex : commerce + 500 m ²)	12,76 €	13,02 €
Station de lavage (Par emplacement)	638,38 €	651,15 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le taux de participation pour le financement de l'Assainissement Collectif – Taux 2018.

13 - Tarifs 2018 des bureaux d'études et du service rivière vallée

Rapporteur : Thierry DEGIVRY

L'article 1 du règlement de la régie stipule que les tarifs des prestations réalisées par la Régie du Syndicat sont fixés au prorata du temps passé par les agents du Syndicat.

Il a été réalisé une étude sur le coût réel en 2016 par catégorie afin d'ajuster les tarifs. Cette étude a permis de constater que le coût horaire 2017 était adapté tandis que le coût journalier appliqué était insuffisant.

Pour l'année 2018, il est proposé une augmentation de ces tarifs de 2 % soit :

Agents concernés	Coût 2017	Coût 2018
1 heure d'ingénieur	89,65 €	87,62 €
1 heure de technicien	55,42 €	57,44 €
1 heure de secrétariat	36,89 €	37,25 €
1 jour d'agent d'exploitation	188,96 €	260,75 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les tarifs 2018 des bureaux d'études et du service rivière vallée.

14 - Restauration du Mort Ru sur 2 parcelles à Longpont-sur-Orge – Projet dit « Petits Echassons »

Rapporteur : François CHOLLEY (rapport sans présentation)

Il s'agit de la régularisation de la délibération du 5 décembre 2013.

En 2014, le Syndicat de l'Orge a mandaté les bureaux d'études AEI (mandataire) et CIAE (co-traitant) pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et la libre divagation du Mort Ru sur deux parcelles syndicales et communales (AC001 et AC0033) à Longpont-sur-Orge.

En 2017, la phase projet de restauration du Mort Ru a été finalisée et un dossier Loi sur l'Eau a été déposé à la DDT. Cependant, la délibération précédente ne mentionnait pas l'enquête publique, ni le commissaire enquêteur.

Il est donc proposé au Comité syndical d'autoriser le Président :

- à déposer un dossier de demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau qui sera soumis à enquête publique ;
- à solliciter la préfète pour désigner un commissaire enquêteur pour l'enquête publique ;
- à solliciter la préfète pour la délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation nécessaire pour la réalisation de l'opération ;
- à signer tous les actes afférents à cette procédure.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à déposer un dossier de demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau qui sera soumis à enquête publique, à solliciter la préfète pour désigner un commissaire enquêteur pour l'enquête publique, à solliciter la préfète pour la délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation nécessaire pour la réalisation de l'opération et à signer tous les actes afférents à cette procédure.

15 - Transfert des budgets collecte de Bruyères-le-Châtel et Ollainville à Cœur d'Essonne Agglomération

Rapporteur : François CHOLLEY

Par délibération du 8 décembre 2016, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération a demandé le retrait du SIVOA des communes d'Ollainville et Bruyères - le - Châtel pour la compétence assainissement non collectif, collecte des eaux usées et pluviales à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce retrait a reçu un avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale en date du 13 octobre 2017.

Le Syndicat gérant ces deux compétences via des budgets annexes, la Direction Générale des Finances Publiques a demandé qu'une délibération acte ce transfert.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte le transfert des budgets collecte de Bruyères-le-Châtel et Ollainville à Cœur d'Essonne Agglomération.

II. QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du calendrier des réunions du Syndicat du 1^{er} semestre 2018

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, le Président lève la séance à 20H.

Le Secrétaire,


M. LEGOUGE

Le Président,


F. CHOLLEY